

ELLISPHERE

Société par actions simplifiée au capital de 2.519.229 euros

Siège social : Tour Franklin – 100 - 101 Terrasse Boieldieu – 92042 Paris La Défense Cedex

482 755 741 R.C.S Nanterre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 27 AVRIL 2026

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT -

Exercice clos le 31 décembre 2025

Il est proposé à **l'Assemblée Générale** d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 5.528.270,55 euros, comme suit :

- Distribution d'un dividende d'un montant total de 4.316.279,02 euros, soit un montant unitaire de 5,14 euros par action ;
- Le solde, soit la somme de 1.211.991,53 euros, au compte « *Report à nouveau* », qui serait ainsi ramené de la somme de 1.292,36 euros à un montant de 1.213.283,89 euros.

Le dividende sera payé au siège social à compter du jour de l'assemblée.

CERTIFIÉ CONFORME

Nicolas DA COSTA

✓ Certifié par  yousign

LE PRÉSIDENT

GROUPE ELLISPHERE

REPRESENTÉE PAR MONSIEUR NICOLAS DA COSTA

ELLISPHERE

Société par actions simplifiée au capital de 2.519.229 euros

Siège social : Tour Franklin – 100 - 101 Terrasse Boieldieu – 92042 Paris La Défense Cedex

482 755 741 R.C.S Nanterre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 27 AVRIL 2026

- RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT -

Exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, **décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 5.528.270,55 euros, comme suit :

- Distribution d'un dividende d'un montant total de 4.316.279,02 euros, soit un montant unitaire de 5,14 euros par action ;
- Le solde, soit la somme de 1.211.991,53 euros, au compte « *Report à nouveau* », qui est ainsi ramené de la somme de 1.292,36 euros à un montant de 1.213.283,89 euros.

Le dividende est payé au siège social à compter du jour de la présente assemblée.

CERTIFIÉ CONFORME

Nicolas DA COSTA

✓ Certifié par  yosign

LE PRÉSIDENT

GROUPE ELLISPHERE

REPRESENTÉE PAR MONSIEUR NICOLAS DA COSTA

Actif	ELLISPHERE			
	01/01/2025 - 31/12/2025			
	Brut	Amortissement	Net	N-1 Liasse
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles	96 628 856	83 626 045	13 002 810	11 089 698
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	88 061 340	76 445 790	11 615 550	8 460 506
Fonds commercial	7 532 045	7 180 255	351 790	410 422
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avance et acomptes	1 035 470		1 035 470	2 218 769
Immobilisations corporelles	8 821 823	7 101 840	1 719 983	1 683 760
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 939 038	2 327 020	612 018	
Autres immobilisations corporelles	5 859 891	4 774 819	1 085 072	1 676 783
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	22 894		22 894	6 978
Immobilisations financières	1 224 202		1 224 202	1 133 903
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	884 268		884 268	809 699
Autres immobilisations financières	339 934		339 934	324 204
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	106 674 881	90 727 885	15 946 996	13 907 362
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	166 912		166 912	106 016
Créances	12 411 327	255 518	12 155 809	11 898 501
Créances clients et comptes rattachés	9 994 636	255 518	9 739 118	9 208 148
Autres créances	1 221 326		1 221 326	1 756 175
Charges constatées d'avance	1 195 365		1 195 365	934 178
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	5 881 188		5 881 188	5 490 075
Actions propres				
Autres titres	5 881 188		5 881 188	5 490 075
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	848 957		848 957	1 308 982
TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 308 384	255 518	19 052 866	18 803 574
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	125 983 265	90 983 403	34 999 862	32 710 935

Passif 03/03/2026 17:20 - Euros	ELLISPHERE	
	01/01/2025 - 31/12/2025	
	Net	N-1 Liasse
Capital	2 519 229	2 519 229
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	310 017	310 017
Écarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserve légale	251 923	251 923
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 292	4 286
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 528 271	6 681 361
Situation Nette	8 610 732	9 766 816
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	8 610 732	9 766 816
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL DES PROVISIONS	5 988 443	5 338 903
Provisions pour risques	252 927	20 000
Provisions pour charges	5 735 516	5 318 903
Dettes financières	42 155	229 591
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42 155	
Emprunts et dettes financières diverses		229 591
Instruments financiers à terme		
Dettes d'exploitation	11 852 231	11 026 944
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 274 447	2 212 338
Dettes fiscales et sociales	9 577 784	8 814 606
Dettes diverses	1 444 914	303 475
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	105 473	33 701
Autres dettes	1 339 441	269 774
Produits constatés d'avance	7 061 387	6 045 206
TOTAL DES DETTES	20 400 687	17 605 217
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL GENERAL DU PASSIF	34 999 862	32 710 935

Compte de résultat 03/03/2026 17:20 - Euros	ELLISPHERE	
	01/01/2025 - 31/12/2025	
	Net	N-1 Liasse
Ventes de marchandises		
Production vendue	49 030 693	48 890 960
Production stockée		
Production immobilisée	2 874 757	2 657 324
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	345 102	330 006
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	29 421	86 717
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	52 279 973	51 965 006
Charges externes	11 066 615	11 482 322
Achats de marchandises		
Variation de stocks (achat de marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	11 066 615	11 482 322
Impôts, taxes et versements assimilés	611 551	719 834
Charges de personnel	26 330 587	24 349 339
Salaires	17 724 373	16 370 764
Cotisations sociales	8 606 214	7 978 575
Dotations d'exploitation	4 933 281	4 266 081
Dotations aux amortissements Sur immobilisations	3 920 093	3 492 206
Dotations aux dépréciations Sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations Sur actif circulant	123 881	62 018
Dotations aux provisions	889 306	711 857
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	790	
Autres charges	806 352	795 160
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	43 749 175	41 612 736
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 530 798	10 352 271
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers	182 590	297 546
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	180 655	297 417
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	412	130
Produits des cessions d'immobilisations financières	1 523	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Charges financières	25 528	6 604
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	24 286	575
Différences négatives de change	1 242	6 029
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
RESULTAT FINANCIER	157 063	290 942
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats	1 279 620	1 552 841
Impôts sur les bénéfices	1 879 970	2 409 011
TOTAL DES PRODUITS	52 462 564	52 262 553
TOTAL DES CHARGES	46 934 293	45 581 192
BENEFICE OU PERTE	5 528 271	6 681 361

CERTIFIE CONFORME

Nicolas DA COSTA



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ELLISPHERE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ELLISPHERE

100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

ELLISPHERE

100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À la collectivité des associés de la société ELLISPHERE S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELLISPHERE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 3 avril 2026

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernard', written over a faint, larger version of the same signature.

Sophie BERNARD

Associée